

Commune de Vals les Bains



**Marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation
de l'aménagement urbain et paysager du quartier du Château de la
ville de VALS-LES-BAINS**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public à procédure adaptée

En application de l'article 27 du décret du 25/03/2016

Personne publique contractante :

Commune de Vals les Bains
Hôtel de Ville
CS90106
07600 Vals les Bains
Téléphone : 04 75 37 42 08
Télécopie : 04 75 37 64 08
E.Mail : dgs@vals-les-bains.com

Objet de la consultation :

Conception et exécution de travaux d'aménagement urbain et paysager – quartier du Château

Procédure : Mise en concurrence après publicité, en procédure adaptée suivant les prescriptions de l'article 27 du décret du 25/03/2016

Date et heure limite de réception des candidatures : vendredi 07/09/2018 2018 à 12h

Date et heure limite de réception des offres pour les candidats admis à déposer une offre : lundi 24 septembre 2018 à 12h.

SOMMAIRE

Article 1er. Objet de la consultation

- 1.1. Objet**
- 1.2. Lieu d'exécution des prestations**
- 1.3. Division en lots et en tranches**
- 1.4. Forme du marché**
- 1.5. Variantes**

Article 2. Conditions de la consultation

- 2.1. Personne publique contractante**
- 2.2. Organisation de la personne publique**
- 2.3. Etendue de la consultation**
- 2.4. Organisation de la consultation**
- 2.5. Mode d'attribution du marché**
- 2.6. Délai de validité des offres**

Article 3. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres

Article 4. Choix et classement des candidatures et des offres

Article 5. Renseignements complémentaires

Règlement de la consultation

Article 1er. Objet de la consultation

1.1. Objet du marché

La présente consultation concerne la conception et l'exécution de travaux d'aménagement urbain et paysager dans le quartier du Château à Vals-les-Bains.

1.2. Lieu d'exécution

Territoire de la commune de Vals les Bains.

1.3. Divisions en lots et en tranches

Sans objet

1.4. Forme du marché

Marché public à procédure adaptée

1.5 Variantes

Les variantes sont autorisées sous réserves de respecter les normes applicables en la matière.

Article 2. Conditions de la consultation

2.1. Personne publique contractante

La personne publique contractante est la COMMUNE DE VALS LES BAINS, représentée par Monsieur le Maire de Vals les Bains.

2.2. Organisation de la personne publique

Le service chargé de la procédure est :

Direction des Services Techniques

M. Christophe TRESORIER

CS90106

07600 Vals les Bains

2.3. Organisation de la consultation

La présente consultation est organisée en deux phases.

- La phase de soumission des candidatures

Les candidats qui souhaitent soumissionner devront déposer un dossier de candidature dans les délais indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Les documents de référence de l'avis de candidature sont :

- L'AAPC
- Le règlement de la consultation,
- Un plan du quartier,
- Un descriptif sommaire du projet envisagé.

Le dossier de candidature se compose de :

- **Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner**, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
 - ◇ Le nom et l'adresse du candidat ;
 - ◇ Si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
 - ◇ Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- ◆ **S'ils ne sont pas mentionnés dans la déclaration du candidat** (formulaire DC2) ou si cette dernière n'est pas produite, renseignements et/ou documents suivants permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
 - Chiffre d'affaire des trois exercices antérieurs,
 - Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celle du marché
 - Liste des principaux services, relatifs à l'objet du présent marché, réalisés au cours des trois dernières années.
 - Si le candidat est en redressement judiciaire (ou procédure étrangère équivalente), copie du ou des jugements prononcés à cet effet (s'il n'est pas rédigé en langue française, le jugement doit être accompagné d'une traduction certifiée) ;
 - Déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - ◇ qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
 - ◇ qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - ◇ qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.

En cas de groupement, les justifications précitées devront être produites par chaque membre du groupement. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale.

- **Une note de motivation précisant l'intérêt du candidat pour le projet** et détaillant ses enjeux tels qu'il les perçoit, ainsi que les lignes directrices envisagées pour les traiter (3 pages maximum).

Ce dossier de candidature sera déposé auprès de la commune de Vals-les-Bains selon les modalités décrites dans l'avis d'appel public à la concurrence **au plus tard le vendredi 07 septembre 2018 à 12h**.

L'examen des candidatures, après ouverture des plis par la commission des marchés publics à procédure adaptée, **aura lieu dans le lundi 10/09/2018**.

Chaque candidat admis à déposer une offre sera averti par écrit et recevra le dossier de consultation des entreprises.

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- ◇ Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles ;
- ◇ Cahier des charges
- ◇ Relevé topographique permettant d'apprécier les surfaces à traiter
- ◇ Diagnostics réseaux secs et humides

- La phase de soumission des offres :

Les entreprises admises à proposer une offre auront jusqu'au **lundi 24 septembre 2018 à 12h** pour faire parvenir à la commune de Vals-les-Bains, par les voies décrites dans l'avis d'appel public à la concurrence, un projet d'offre comprenant :

- Le cahier des charges signé,
- L'acte d'engagement daté et signé,
- Une note d'intention descriptive détaillant la méthode de travail, le parti pris urbanistique et paysager du candidat, avec propositions d'ambiances, de matériaux, des croquis ou photomontages commentés, des images de référence exprimant l'orientation du projet que le candidat souhaite développer au cours de sa mission (5 pages format A4 maximum, hors page de garde). Cette proposition doit tenir compte des exigences énoncées dans le cahier des charges et doit être assortie d'une proposition financière, libellée en euros, exprimée hors taxes et toutes taxes comprises.

2.4. Mode d'attribution du marché

Le marché sera attribué :

- soit à une entreprise ou une structure isolée ;
- soit à des entreprises ou des structures groupées solidaires.

La même entreprise peut présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements.

En cas de groupement, sa transformation dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée, ni pour la présentation de l'offre, ni après l'attribution du marché.

En cas de groupement, la même entreprise ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

2.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, elle-même fixée au lundi 24 septembre 2018 à 12h.

Article 3. Conditions d'envoi ou de remise des candidatures et des offres

Les offres sont transmises par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, ou remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde du présent règlement sous peine d'être renvoyées à leurs auteurs, ou encore déposées par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics suivante : <http://marchespublics.ledauphine-legales.com>

Adresse postale de remise des candidatures et des offres :

Commune VALS LES BAINS

Mairie

CS90106

07600 VALS LES BAINS

avec la mention : **Marché de maîtrise d'œuvre quartier du Château – NE PAS OUVRIR**

Article 4. Choix et classement des candidatures et des offres

Le choix et le classement des candidatures sont effectués selon les modalités définies ci-après :

- **Sélection des candidatures :**

Les candidats sont admis à présenter une offre après examen :

- De leurs garanties professionnelles,
- De leurs garanties financières,
- De la prise en compte de l'intérêt du projet dans toutes les dimensions d'urbanisme, d'architecture et de paysage.
- De ses références sur des projets comparables, dans des centre-bourgs de dimension comparable, avec un regard particulier porté sur la sensibilité patrimoniale et la qualité urbanistique et paysagère des réalisations,

Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées sont admises à présenter une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes. Les garanties professionnelles sont alors appréciées en la personne des associés, et des garanties réunies en son sein.

Les candidats admis à présenter une offre en sont informés courriel avec demande d'accusé de lecture, qui comportera en pièce jointe le dossier de consultation décrit à l'article 2 du présent règlement de la consultation.

- **Sélection des offres**

Les critères ci-après définis, notés sous forme de points, indiquant le poids respectif de chacun d'entre eux, sont pris en compte pour le choix et le classement des offres :

En dehors des garanties professionnelles, capacités et références techniques suffisantes, critères qui interviennent au stade de l'appel de candidatures, le marché sera attribué au candidat proposant la meilleure offre au regard des critères suivants :

A- Critère « prix » - 25 points

Le prix sera énoncé en pourcentage du montant estimé des travaux HT. La note sera attribuée selon la formule suivante (note maximale = 25):

Note = (Prix le plus bas/prix de l'offre) x 25.

Le maître d'ouvrage fournira aux candidats retenus en phase offres le montant estimatif des travaux.

B- Critère « valeur technique » - 75 points

La valeur technique de l'offre sera appréciée :

- En appréciant les conditions de déroulement de marchés antérieurs exécutés par le candidat. Il est conseillé de fournir des références (15 points).
- Au regard de la méthodologie de travail pour la mise en œuvre d'un projet de qualité (35 points):
- Définition argumentée des matériaux proposés.
- Sensibilité patrimoniale, intégration urbaine, paysagère, économique, sociale, du projet proposé
- Prise en compte de l'intégration dans le projet d'un projet d'art urbain sur l'espace public, qui sera conduit par la commune, dans le cadre d'une un autre marché.
- Au regard des moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer ces missions : qualification des personnels, encadrement, etc...Il est conseillé de détailler, pour chaque mission, le personnel affecté, ses compétences, son temps de travail et ses expériences (25 points).

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec candidats admis à présenter une offre, après analyse de celle-ci.

Article 5. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Pour toute question d'ordre technique :

M. Christophe TRESORIER
Directeur des Services Techniques
04.75.37.42.08
technicien@vals-les-bains.fr

Pour toute question d'ordre administratif :

Mme Julie PELLEGRINI
Directrice Générale des Services
04.75.37.42.08
dgs@vals-les-bains.fr